



Devoir d'information envers le propriétaire de la part de l'agent

Par **Forestgump**, le **06/09/2014** à **15:55**

Bonjour,

Propriétaire d'une maison, je l'ai mise en location par le biais d'une agence immobilière. Je ne m'en occupe pas, (impossible pour moi de gérer ce bien car expatrié en Italie) pensant que l'agence faisait correctement son travail.

5 ans après, au départ des locataires, l'agence rend la caution au locataire, alors que ces derniers me laissent une maison inlouable et invendable en l'état.

Je me retourne contre l'agence par le biais d'un avocat.

quelles sont mes chances ? que dois-je reprocher à l'agence juridiquement ?